

Envoyé en préfecture le 28/02/2022  
Reçu en préfecture le 28/02/2022  
Affiché le   
ID : 080-218002210-20220127-DELIB\_08\_2022-DE

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINTE-PIERRE

**N°08-2022**

**Date de convocation :**  
20/01/2022

**Date d'affichage :**  
27/01/2022

**Nombre de conseillers en  
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui  
ont délibéré : 9**

**Nombre de pouvoirs : 2**

**Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0**

**Objet :** Choix du maître  
d'œuvre pour les travaux  
sur l'église SAINT-FIRMIN

**Certifié exécutoire  
compte tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

Et de sa publication le :

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à 18h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire. Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,  
M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis,  
Mme. La 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra  
M. le 3<sup>ème</sup> Adjoint, LEULIER Jean-Paul

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme SINOQUET Valérie, M. VAN LAECKEN Patrick et Mme KIENZEL Delphine  
Absents, Pouvoir : Mme MEULIN Maryline donne pouvoir à Mme KIENZEL Delphine, et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre donne pouvoir à M. LEULIER Jean-Paul.

M. CLÉRÉ Denis est désigné secrétaire de séance.

### CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX SUR L'ÉGLISE SAINT-FIRMIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis en date du 24 janvier 2022 concernant la mission de maîtrise d'ouvrage de M. BRASSART Pascal, Architecte du Patrimoine pour la réalisation des travaux sur l'église de la commune.

Monsieur le Maire propose retenir l'offre de service de M. BRASSART Pascal, architecte du patrimoine, qui a déjà réalisé le pré-rapport et chiffré le coût des travaux.

Le devis présente une rémunération au taux 7,50% du montant HT prévisionnel des travaux, soit environ 36 000 € HT.

Après discussion, le projet est retenu à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Régis SINOQUET**

